

Dévolution successorale

Titulaire

Alain-Charles VAN GYSEL (Coordonnateur)

Mnémonique du cours

DROI-C4025

Crédits ECTS

5 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Deuxième quadrimestre

Campus

Solbosch

Contenu du cours

I. La dévolution successorale en elle-même A. dévolution successorale *ab intestat* : ordres successoraux et mécanismes adjoints (liens familiaux, ordre et degrés, fente, substitution successorale, succession anormale); B. Incidence des libéralités. II. Les limitations aux libéralités : la réserve (héritiers réservataires, réduction). III. Les limitations aux libéralités : le rapport (notion, effets, exceptions). C. L'ordre des opérations et le partage.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Appréhension du mécanisme de la dévolution successorale, vecteur capital de la transmission patrimoniale entre les individus, dans son évolution dynamique. Le cours vise à donner à l'étudiant, non seulement la connaissance du corpus des normes, mais aussi l'aptitude à tracer entre elles des liens logiques et à les appliquer à des cas pratiques.

Pré-requis et co-requis

Cours ayant celui-ci comme co-requis

DROI-C4026 | Libéralités | 5 crédits

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Le cours sera donné par le titulaire sous la forme de 12 séances ex-cathedra données en présentiel à l'ensemble des étudiants. Il

n'y aura aucun enregistrement du cours et aucun enregistrement du cours n'est autorisé. Les travaux pratiques seront basés sur la résolution de cas pratiques, dont les énoncés sont disponibles sur l'U.V.

Contribution au profil d'enseignement

Sans objet

Références, bibliographie et lectures recommandées

Les Successions, par Alain-Charles Van Gysel, Frédéric Lalière et Vincent Wyart, Anthémis, éd. 2023

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

Contact(s)

Alain-Charles.Van.Gysel@ulb.be

Méthode(s) d'évaluation

Examen écrit

Méthode(s) d'évaluation (complément)

Examen écrit, consistant en la résolution de cas pratiques. Pour les TP : Résolution orale de cas pratiques.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

4/5ième des points pour l'examen écrit + 1/5ième des points pour la note de TP

L'absence aux TP sans dispense conduit à une note d'absence pour l'ensemble de l'unité d'enseignement.

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

MA-DROI | Master en droit | finalité Droit civil et pénal/bloc 1 et MS-DNOT | Master de spécialisation en notariat | bloc U